

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 14 NOVEMBRE 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 16

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

**Date de convocation et d'affichage :**

6 décembre 2024

**Numéro :**

D20241212-278

**Objet :**

Demande de subvention Fonds isolation

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

**Vu** la délibération D2020-07-05-099 du 30/07/2020 précisant les délégations du Bureau communautaire,

**Vu** la délibération D2022-06-07-160 du 23/06/2022 actant la mise en place d'un fonds isolation sur le périmètre de la CCD,

**Considérant** le règlement du fonds isolation,

**Considérant** qu'une demande de fonds isolation est assimilable à une demande de subvention,

La Communauté de Communes de la Dombes a instauré, en juin 2024, une aide financière incitative à destination des propriétaires occupants, pour encourager la réalisation de travaux d'amélioration thermique des logements privés.

Conformément aux règles définies, pour pouvoir bénéficier de cette aide, les personnes intéressées doivent :

- engager des travaux susceptibles d'engendrer à minima 15% de gains sur la consommation énergétique du bâtiment,
- être accompagnées techniquement par la SPL ALEC AIN dans le cadre de Dombes Rénov'+, pour garantir la bonne affectation des fonds publics et la réalisation de bouquets de travaux efficaces,
- formaliser au préalable une demande d'aide, par courrier adressé à la Présidente.

Il est rappelé que le montant de l'aide accordée aux bénéficiaires dépend du montant des dépenses réellement engagées (sur présentation de factures, montant des travaux plafonné à 15 000 € HT maximum), auquel s'applique un taux de base de 5%, + 5% selon conditions de ressources, + 10% en cas de recours à des matériaux biosourcés ou d'isolation thermique par l'extérieur. Le montant de l'aide par usager ne peut par conséquent pas excéder 3000 €, et n'est mobilisable qu'une seule fois pour une même habitation.

Nous avons reçu par l'intermédiaire de la SPL ALEC AIN une demande d'aide concernant M. GIRARD Guillaume, pour un projet de rénovation à Condeissiat, 40 chemin des fausses. Le projet porte sur l'isolation des murs intérieurs et des rampants, pour un montant de l'ordre de 21 200 € TTC.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De valider l'éligibilité du projet de M. Guillaume GIRARD au fonds isolation,
- D'autoriser Madame la Présidente à mandater le versement de l'aide à l'issue des travaux, aide dont le montant sera calculé sur la base des dépenses réellement engagées et des revenus fiscaux de référence, dans la limite de 3 000 € par projet,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette demande.

#### Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** l'éligibilité du projet de M. Guillaume GIRARD au fonds isolation,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à mandater le versement de l'aide à l'issue des travaux, aide dont le montant sera calculé sur la base des dépenses réellement engagées et des revenus fiscaux de référence, dans la limite de 3 000 € par projet,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

